



**NEOVISTA**  
EXPERTISE COMPTABLE

26 rue Emile Decorps

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

### **L'HEXAGONE – ARTS ET SCIENCES**

Association loi 1901

24 rue des Aiguinards  
38240 MEYLAN

SIREN 307 603 407



**NEOVISTA**  
EXPERTISE COMPTABLE

26 rue Emile Decorps

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

**L'HEXAGONE – ARTS ET SCIENCES**

Association loi 1901

24 rue des Aiguinards  
38240 MEYLAN

SIREN 307 603 407

A l'assemblée générale,

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'HEXAGONE – ARTS ET SCIENCES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'exhaustivité des produits et plus particulièrement sur la comptabilisation des subventions et de la billetterie des spectacles inscrit au compte de résultat :
- L'évaluation des subventions inscrites en fonds dédiés au passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 3 Juin 2024

SARL NEOVISTA   
|

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 050	5 890	5 160	0,41		
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	1 995	1 971	24	0,00	689	0,06
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	149 312	134 209	15 103	1,21	21 123	1,84
. Autres immobilisations corporelles	595 096	353 456	241 640	19,35	276 479	24,06
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	100		100	0,01	100	0,01
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>757 553</b>	<b>495 526</b>	<b>262 027</b>	20,98	<b>298 390</b>	25,96
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	240 867		240 867	19,29	130 352	11,34
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	282 848		282 848	22,65	373 930	32,54
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	448 574		448 574	35,92	337 493	29,37
Charges constatées d'avance	14 520		14 520	1,16	9 131	0,79
<b>TOTAL (II)</b>	<b>986 808</b>		<b>986 808</b>	79,02	<b>850 906</b>	74,04
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 744 361</b>	<b>495 526</b>	<b>1 248 835</b>	100,00	<b>1 149 297</b>	100,00

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	29 838	2,39	63 841	5,55
Excédent ou déficit de l'exercice	15 754	1,26	-34 002	-2,95
Situation nette (sous total)	45 593	3,65	29 838	2,60
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	269 204	21,56	354 577	30,85
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>314 796</b>	25,21	<b>384 415</b>	33,45
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	528 554	42,32	269 833	23,48
<b>TOTAL (II)</b>	<b>528 554</b>	42,32	<b>269 833</b>	23,48
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25	0,00	2 884	0,25
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 744	13,75	266 170	23,16
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	195 248	15,63	158 973	13,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 599	3,01	33 868	2,95
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	870	0,07	33 154	2,88
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>405 485</b>	32,47	<b>495 048</b>	43,07
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 248 835</b>	100,00	<b>1 149 297</b>	100,00



<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

## COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le  
31/12/2023  
(12 mois)Exercice précédent  
31/12/2022  
(12 mois)Variation  
absolue  
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	170 549		188 782		-18 233	-9,65
- dont parrainages	8 008		11 734		-3 726	-31,74
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 705 887		1 863 864		-157 977	-8,47
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	31 309		5 572		25 737	461,90
Utilisations des fonds dédiés	269 833		373 775		-103 942	-27,80
Autres produits	294 072		456 805		-162 733	-35,61
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2 471 650</b>		<b>2 888 798</b>		<b>-417 148</b>	-14,43
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>						
Achats de marchandises			183		-183	-100,00
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	837 800		1 421 448		-583 648	-41,05
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	27 770		25 004		2 766	11,06
Salaires et traitements	724 793		865 864		-141 071	-16,28
Charges sociales	309 960		303 598		6 362	2,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	91 156		48 276		42 880	88,82
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	528 554		269 833		258 721	95,88
Autres charges	24 620		38 019		-13 399	-35,23
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 544 652</b>		<b>2 972 226</b>		<b>-427 574</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-73 003</b>		<b>-83 428</b>		<b>10 425</b>	12,50
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>						
De participations	2				2	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	3 724		1 185		2 539	214,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>3 727</b>		<b>1 185</b>		<b>2 542</b>	214,51
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (IV)</b>						
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>3 727</b>		<b>1 185</b>		<b>2 542</b>	214,51

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-69 276</b>	<b>-82 243</b>	<b>12 967</b>	15,77
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	1 168	6 779	-5 611	-82,76
Sur opérations en capital	85 373	42 032	43 341	103,11
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>86 541</b>	<b>48 811</b>	<b>37 730</b>	77,30
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	1 511	570	941	165,09
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>1 511</b>	<b>570</b>	<b>941</b>	165,09
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>85 031</b>	<b>48 241</b>	<b>36 790</b>	76,26
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	2 561 917	2 938 794	-376 877	-12,81
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 546 163	2 972 796	-426 633	-14,34
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>15 754</b>	<b>-34 002</b>	<b>49 756</b>	146,33



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	294 980	299 747		
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>294 980</b>	<b>299 747</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services		89 120		
Prestations	294 980	210 627		
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>	<b>294 980</b>	<b>299 747</b>		

## Préambule

L'Hexagone est un théâtre labellisé scène nationale situé à Meylan, près de Grenoble. Consacré au spectacle vivant, il oriente son travail sur la rencontre entre les arts et la science. L'Hexagone est un lieu de production artistique d'importance nationale dans différents domaines de la culture contemporaine. Il organise la diffusion et la confrontation des formes artistiques et participe à une action de développement culturel dans son aire d'implantation (bassin grenoblois, Isère et Rhône-Alpes). Depuis 2001, l'Hexagone mène une action visant à mettre en synergie les arts et les sciences grâce à la technologie et aux actions territoriales. L'établissement favorise la rencontre, la recherche, la création et l'innovation autour du thème arts sciences.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 248 835,21 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 15 754,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/05/2024 par les dirigeants.

## 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.



## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :



#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Dépôts marques	01 an
Logiciels	de 01 à 03 ans
Matériel technique	de 01 à 05 ans
Installations, agencements divers	05 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 01 à 10 ans
Matériel son	de 05 à 10 ans
Matériel transport	05 ans



NEOVISTA  
EXPERTISE COMPTABLE

### 2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### 2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

En 2019, l'association a ouvert un contrat IFC au sein de la compagnie AXA, compte tenu des départs à la retraite qui vont avoir lieu au cours des prochains exercices. Les versements suivants ont été effectués sur les derniers exercices par l'association :

- Exercice 2019 : 14 285 euros.
- Exercice 2020 : 14 285 euros.
- Exercice 2021 : 40 000 euros.
- Exercice 2022 : 14 000 euros.
- Exercice 2023 : 8 327 euros.



Les engagements au titre des IFC projeté au 30/09/2023 ont été évalués par la compagnie AXA à 59 380 euros.

### 2.2.6 - Contributions volontaires :

En vertu de l'accord de collaboration signé entre le CEA et l'Hexagone, le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) a participé aux activités de l'Ateliers Arts Sciences, dont les montants ci-dessous correspondent à des contributions volontaires en nature :

- Un apport en industrie de : 1,9 homme/an évalué à 187 962,55 euros et 0,45 homme/an évalué à 44 517,45 euros pour le fonctionnement de l'Atelier Arts Sciences.
- D'autres dépenses engagées directement par le CEA pour l'Atelier Arts & Sciences à hauteur de 62 500 euros.

Ces contributions volontaires ont été comptabilisées dans les comptes de l'association, dans des comptes de classe 8.

### 2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 234	5 811		13 045
Immobilisations corporelles	695 426	48 982		744 408
Immobilisations financières	100			100
<b>TOTAL</b>	<b>702 760</b>	<b>54 793</b>		<b>757 553</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 545	1 316		7 861
<b>TOTAL I</b>	<b>6 545</b>	<b>1 316</b>		<b>7 861</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	128 190	6 020		134 209
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	6 886			6 886
Matériel de transport	13 059	7 417		20 476
Matériel de bureau et informatique	249 690	76 404		326 094
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>397 825</b>	<b>89 841</b>		<b>487 665</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>404 370</b>	<b>91 156</b>		<b>495 526</b>

**3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	240 867	240 867	
Autres créances	282 848	282 848	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>14 520</b>	<b>14 520</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>538 234</b>	<b>538 234</b>	

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	255 815
Autres produits à recevoir	-64
<b>TOTAL</b>	<b>255 752</b>



## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	63 841	-34 002			29 838
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 002	34 002	15 754		15 754
Dont générosité du public					
Situation nette	29 838		15 754		45 593
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	354 577			85 373	269 204
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	384 415		15 754	85 373	314 796
TOTAL dont générosité du public					

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.2 - Fonds dédiés

Les fonds dédiés comptabilisés dans le compte 194000 sont exclusivement en lien avec la Biennale Expérimenta :

- Au 31/12/2022, ils sont en lien avec la prochaine Biennale Expérimenta qui aura lieu en 2025 (158 000 euros).
- Au 31/12/2023, ils sont en lien avec la prochaine Biennale Expérimenta qui aura lieu en 2025 (313 000 euros).

Les fonds dédiés comptabilisés dans le compte 194100 correspondent aux ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Il s'élèvent à 215 554 euros au 31/12/2023 contre 111 833 euros sur l'exercice précédent.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Utilisations : Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	269 833	428 554	269 833				428 554
Contributions financières d'autres organismes		100 000					100 000
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>269 833</b>	<b>528 554</b>	<b>269 833</b>				<b>528 554</b>

## 4.3 - Subventions d'investissement

## 4.3.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Ministère de l'enseignement supérieur		36 430			36 430
Autres subventionneurs		145 000			145 000
DRAC		210 000			210 000
Département Isère		30 000			30 000
DRAC		110 000			110 000
<b>TOTAL</b>		<b>531 430</b>			<b>531 430</b>



**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DRAC	ACTIVITES	577 500	577 500			
DEP ISERE	ACTIVITES	203 150	73 150	130 000		
METROPOLE C	ACTIVITES	719 465	719 465			
REGION ARA	ACTIVITES	210 000	149 000	61 000		
AUTRES PROJ	ACTIVITES	1 089		1 089		
TOTAL		1 711 204	1 519 115	192 089		

Eléments significatifs ou importants



**6 - Autres informations****6.1 - Rémunération des cadres dirigeants**

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 148 387 euros.

**6.2 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 400 E.

